

BUREAU: Rue Nain, 1.

Abonnements: Trois mois, Six mois, Un an

L'abonnement continue, sauf avis contraire

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanackerbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place d'A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée, A PARIS, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economiste; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GERANT: J. BÉROUX. Le Nord de la France: Trois mois, Six mois, Un an

ANNONCES: 15 centimes. Réclames: 25 centimes. On s'abonne

ROUBAIX, 16 MAI 1870

On répand depuis quelques jours, au sujet du ministère, des bruits contraires...

Ainsi, c'est à tort que certains journaux ont parlé d'une démission collective des membres du cabinet actuel...

Il n'est question de rien de pareil. Le ministère, dit la Patrie, est d'accord avec lui-même, d'accord avec la majorité des chambres...

De ce côté, les indications de certains journaux sont donc tout à fait imaginaires.

Nous croyons qu'il en est de même pour les bruits relatifs à une prochaine dissolution du Corps législatif.

Plusieurs députés ayant exprimé à M. Schneider la crainte que le recensement des votes plébiscitaires n'interrompît trop longtemps les travaux de la Chambre...

D'après les nouvelles d'Italie, il ne saurait être douteux maintenant que le mouvement qui s'est produit d'abord à Catanzaro ne fut combiné d'abord en vue d'une action commune par le parti républicain...

Quelques troubles insignifiants ont éclaté dans quelques villes. A Florence, des étudiants de l'Université ont tenté, par de cris séditieux, de provoquer des désordres...

Le télégraphe donne ces nouvelles avec un grand sérieux; maison ne peut se refuser à rien voir de très-grave dans ces bombes de papier et ces criaileries d'écoliers mutins.

Une partie de la presse allemande, reproduite par les journaux français, semblait faire prévoir depuis quelques jours la disgrâce de M. de Beust...

Les négociations se poursuivent du reste activement à Vienne pour la solution de la crise politique. Le nouveau ministre de l'agriculture, baron Petriano, sera à Prague, demain 15 mai...

Siles Tchèques font cette concession, le comte Potocki se rendra lui-même auprès d'eux pour déterminer les dernières bases de l'entente.

Les conférences définitives avec les chefs du parti polonais auront lieu dans le courant de la semaine prochaine. EL, dès ce moment, le gouvernement autrichien pourra fixer ses plans pour ses agissements ultérieurs...

EDMOND DUVAL.

HIER - AUJOURD'HUI - DEMAIN

Nous avons publié une lettre de M. Gustave Flourens, adressée à M. de Villemessant, niant qu'il eût écrit une lettre publiée par le Figaro...

Nous ne sommes point experts: nous avons reconnu, il est vrai, une analogie évidente entre les deux écritures: elles sont assurément de la même famille...

On lit dans l'Union: Les échauffourées dont certains quartiers de Paris viennent d'être le théâtre ont donné lieu à des incidents regrettables...

M. Emile Olivier, et lui a fait une sorte de mise en demeure au sujet des intérêts catholiques.

M. Eugène Vuillot a eu, en effet, l'honneur de voir M. Emile Olivier quelques jours avant le scrutin sur le plébiscite; mais c'est sur la demande de M. Emile Olivier que cette entrevue a eu lieu.

On nous assure que, dans sa séance de jeudi, le conseil d'Etat, réuni en assemblée générale, a adopté le projet de loi portant abrogation du décret des 8-12 décembre 1857. La date de ce décret, dit assez sous l'empire de quelles préoccupations il avait été rédigé...

L'article 3 de ce même décret, réglait l'effet du renvoi sous la surveillance de la haute police. Il conférait au gouvernement le droit de déterminer le lieu où le condamné devrait résider après avoir subi sa peine...

La loi nouvelle abroge purement et simplement ces dispositions draconiennes. Elle fait ensuite revivre l'article 44 du Code pénal, que le décret de 1857 avait abrogé...

Il ne donne pas, comme le décret, le droit au gouvernement de désigner le lieu où le condamné devra résider; il lui confère seulement le pouvoir de lui interdire certains lieux. Le condamné est libre de choisir sa résidence, sous cette réserve...

Nous croyons savoir que cette disposition, tout adoucie qu'elle est, a été cependant l'objet de vives critiques, et qu'on ne l'aurait adoptée que jusqu'à la condition d'une loi complète relative à la surveillance de la haute police. Le conseil d'Etat, par suite, a émis un avis qui tracerait les principales bases de cette loi...

Après un temps déterminé, le surveillé pourrait, en justifiant de sa bonne conduite et de ses moyens de travail, obtenir remise totale ou partielle de la surveillance.

Un décret impérial convoque le Conseil général de l'Alsace pour le 23 mai courant, à l'effet de délibérer sur les conditions d'un traité passé pour la construction et l'exploitation du réseau des chemins de fer d'intérêt local...

Cette session extraordinaire ne pourra durer plus de trois jours.

On lit dans l'Union: Les échauffourées dont certains quartiers de Paris viennent d'être le théâtre ont donné lieu à des incidents regrettables. Nous nous bornerons à signaler à M. le Préfet de police deux faits qui méritent d'attirer son attention.

Un officier du 29<sup>e</sup> de ligne était absent de sa caserne pendant une de ces soirées agitées que nous venons de traverser. On envoie aussitôt son ordonnance le prévenir de rentrer; le malheureux soldat chargé d'aller appeler son officier n'était pas en uniforme...

Un autre soir, dans la rue Saint-Maur, M. Carré-Kerisouët, député au Corps législatif, a été témoin d'une scène du même genre. Il se dirigeait vers la caserne du Prince-Eugène, après avoir assisté à la construction d'une barricade...

M. Carré-Kerisouët, en racontant lui-même ce déplorable épisode, certifie que l'infortunée victime du zèle de la police n'a opposé aucune résistance, et se bornait à protester de son innocence sous les coups qu'on lui prodiguait.

En quittant la prison de Mazas, où il a fait, comme on sait, un long séjour, M. Charles Lullier a écrit aux ministres cette lettre que nous trouvons dans le Siècle:

Messieurs, Je viens de quitter la prison de Mazas. Sachant comment — et non pourquoi — j'y suis entré, je pense qu'il y aurait peut-être quelque présomption de ma part à me supposer à l'abri de toute tentative nouvelle.

Si mes intérêts personnels étaient seuls en jeu, je garderais volontiers le silence; mais je dois à la cause de la liberté individuelle, si étrangement méconnue en ma personne, quelques courtes explications qui, j'ose l'espérer, seront de nature à jeter un peu de lumière sur la façon dont cette liberté, la première de toutes, est comprise sous le ministère parlementaire.

Depuis le 25 mars, jour de ma sortie de cette prison de Pélagie où j'ai passé seize mois de la plus dure captivité cellulaire, jusqu'au 8 avril dernier, j'ai été constamment entouré de pièges aussi visibles que peu variés.

Le 2 avril, c'est un prétendu délégué des ouvriers du faubourg Antoine qui vient me trouver et m'invite à m'entendre avec ses camarades pour organiser une société secrète. Je passe à côté de ce traquenard grossier, au fond duquel se trouvaient cinq ans de prison.

Le 3 avril, c'est un soi-disant ancien sergent-major du 24<sup>e</sup> régiment de ligne qui vient me trouver au nom des sous-officiers de ce régiment, lesquels, dit-il, cherchent un homme! Il me demande quatre lignes de ma main pour organiser l'embauchage. Je passe à côté de cet autre panneau et des dix ans de prison qu'il me promet.

Le coup cette fois était brutal, mais efficace. Je me suis trouvé sans témoins, en face d'une déposition où les agents ont dit ce qu'ils ont voulu.

Quelques sergents de ville blessés ou occis se remplacent aisément; moi j'étais obligé de passer la frontière. Mais je vous prie, messieurs, de vouloir bien réfléchir que, me voyant à mon parti, je suis obligé de me réserver pour mes ennemis, et ne me sens nullement disposé à m'échouer sur le rump.

En présence de ces faits, qu'il ne m'a pas encore été possible de mettre en lumière, mais sur lesquels j'ai rassemblé preuves et documents à l'appui, vous me reconnaîtrez, pour le moins, le droit de vous rappeler la déclaration de M. Daru à la tribune du sénat conservateur, et celle de M. Olivier « qui veut le juste » et qui s'est imposé la lourde tâche « de restituer à la magistrature son indépendance et sa dignité ».

Veillez agréer, je vous prie, messieurs, l'assurance de toute la considération qui vous est due.

23 floréal an 78 (12 mai 1870).

A propos de l'Internationale, voici quelques détails fournis par le Pall-Mall-Gazette sur l'origine de cette association: En 1862, deux ouvriers français, MM. Tolain et Fribourg, furent envoyés à Londres comme représentants des ouvriers français à l'Exposition de Londres.

L'année suivante, l'insurrection de Pologne éclata. Un meeting fut tenu dans Saint-James-Hall pour exprimer la sympathie des classes ouvrières de l'Angleterre pour la cause polonaise.

Le prince Napoléon, à ce qu'il paraît, fournit à MM. Tolain et Fribourg les moyens et le mandat de représenter à ce meeting les ouvriers français. La réapparition de ces deux Français fut réellement le commencement de l'Association internationale.

Le jour suivant, une soirée fut donnée à la taverne de la Cloche, dans Old-Bailey, et là un comité fut chargé de jeter les bases de l'organisation de la société. M. Odger rédigea une adresse aux classes ouvrières, qui fut traduite en français par le professeur Bessly et envoyée à Paris par un messager, la poste n'étant pas suffisamment sûre.

La réponse arriva bientôt, et le 28 septembre 1864, l'association était inaugurée par un meeting tenu à Saint-Martin's Hall.

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE. SUR LE RÉGIME ÉCONOMIQUE. Séance publique du 13 mai 1870. Présidence de M. Paulmier.

Le grand intérêt de cette séance de la commission d'enquête sur le régime économique nous fait un devoir d'en donner intégralement le compte rendu sommaire: Déposition de M. Bellanger, tisseur à Laval, au nom du comité industriel de la

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 17 MAI 1870.

LES TRAQUEURS

DE DOT

PAR MM. A. DE PONTMARTIN ET FR. BÉCHARD

DEUXIÈME PARTIE.

II

Francis l'enveloppait d'un regard amical. Ils restèrent, longtemps ainsi, sans parler ni l'un ni l'autre.

douter, par le prestige de cette fortune qui l'inspire aujourd'hui tant d'aveersion? Je crois à la sincérité de ton amour. Seulement, je me souviens d'avoir lu dans La Bruyère qu'il n'y a pas d'amour de jeune fille, si vrai qu'il soit, auquel l'intérêt n'ajoute quelque chose.

A ton insu, les horizons que ce mariage ouvrait à ton ambition ne t'ont-ils pas attiré et ne t'ont-ils pas fait illusion à toi-même sur la vraie nature de tes sentiments? Je ne dis pas que ton amour ait pris sa source dans l'intérêt; mais es-tu bien sûr qu'il n'y ait pas puisé de nouvelles forces?

Fernand secoua tristement la tête. — Si tu m'accuses, répondit-il, qui donc croira à mon désintéressement? Mais tu as raison, je le sens. Au temps d'égalité où nous vivons, il n'est pas permis à un jeune homme pauvre d'aimer une héritière riche, sans s'exposer au reproche d'indécatesse et presque d'impudicité.

« Rien sait pourtant si ce n'est pas elle seule que j'ai toujours aimée en elle! Ah! si j'avais obéi à une arrière-pensée d'ambition, si l'amour n'eût pas parlé seul dans mon cœur, si l'argent n'avait pas eu cette confiance ingénue qui refuse de croire à la perfidie, ne serais-je pas déjà le mari de Geneviève? »

Que de fois, dans l'intimité fraternelle où nous vivions, sans que sa mère prit même la peine de nous surveiller, je l'ai tenue dans mes bras! Que de fois je l'ai

pressée sur mon cœur, dans les effusions d'une innocente tendresse!

Telle était la candeur de notre amour, si loyale était sa sincérité, si profonde notre foi dans un avenir qui, de nos deux personnes, ferait une seule âme, que nous ne nous sommes jamais doutés ni l'un ni l'autre du danger de ces moments d'ivresse. Ah! crois-le, un traqueur de dot en aurait profité!

— T'ai-je accusé? s'écria Hébrard avec l'accent d'une sympathie sincère. Mais alors pourquoi ton amour n'a-t-il pas mieux résisté au mauvais vouloir d'une famille dont les premiers encouragements rendent l'opposition inexplicable? Comment se fait-il que Geneviève ait accepté sans se plaindre l'arrât de ses parents et qu'elle l'ait sacrifié sans lutte?

Un sourire qui laissait entrevoir, à travers son ironie, une vive souffrance, effleura les lèvres de Fernand. — Comment! s'écria-t-il, c'est toi, Francis, qui l'étonnes et qui m'interroges? N'est-ce donc pas toujours la même histoire?...

Un soir dans le salon de Mme Drouhin, je rencontre un personnage que je n'y avais pas encore vu et que les maîtres de la maison entouraient d'agards empressés. Déjà il y semblait à son aise et comme chez lui. C'était un homme de quarante à quarante-cinq ans, aux cheveux grisonnants, mais jeune encore de visage et d'attitude et tout à fait distingué de manières.

Je m'informe, et l'on me répond que le baron d'Anglars, gentilhomme de la vieille roche, vrai type de gentleman sur le retour, a possédé autrefois une belle fortune, légèrement écornée par quelques folies de jeunesse, mais dont les morceaux sont encore bons. Le baron, me dit-on, s'est rallié au gouvernement de Juillet, qui, pour l'exemple et pour alimenter ses pareils, le combla de faveurs. Il est l'enfant gâté de la nouvelle cour.

Or, il faut l'apprendre, mon ami, que M. Drouhin, ainsi que la plupart de ses collègues, riches ou pauvres, du grand ou du petit commerce, est atteint d'une maladie singulière. Il a la fièvre rouge, — la fièvre rouge, sorte de mal bizarre, qui, à certaines époques de l'année, notamment aux approches du jour de l'an et de la fête du roi, tourne à l'épidémie.

La guérison en est d'ailleurs prompte et facile. Le remède est unique, il est vrai, mais il est infailible. Il consiste dans l'application d'un petit emplâtre écarlate sur le côté gauche de la poitrine. Un instant, je pensai que le baron était simplement appelé en qualité de docteur, et que ses visites n'avaient d'autre but que la guérison du malade.

Hélas! il me fut vite démontré que ces exigences étaient hors de toute proportion avec la gravité du mal et que ses services ne valaient pas les honoraires qu'il réclamait. Oui, c'est à la main de Geneviève qu'il aspirait! Je réussis à me ménager à ce sujet un entretien avec elle, et j'eus bientôt acquis la conviction

que son dévouement filial était résigné d'avance à tous les sacrifices.

En quelques jours, ses habitudes, son existence changèrent complètement. Elle qui n'aimait pas le bal, j'appris qu'elle courait, toute souriante, les salons à la mode. Elle fut, un soir de grande réception aux Tuileries, présentée à la reine.

Quelques-uns de ces salons mixtes, établis sur la lisière du faubourg Saint-Germain et qui sont comme un terrain neutre où se rencontrent les titres et les dots, la complètent parmi leurs plus inépuisables danseuses.

Cependant, au milieu de ces agitations joyeuses, son front portait l'empreinte de je ne sais quelle secrète tristesse. Pour dissiper cette vague mélancolie, on parla d'un voyage à Rome et à Naples, et la famille Drouhin tout entière, au commencement de l'hiver dernier, est partie pour l'Italie.

— Bien! très bien! interrompit avec un sourire d'approbation railleuse Francis, qui n'avait soufflé mot jusque-là. Décidément, papa Drouhin joue serré. Un voyage, c'est souverain. — Ils sont de retour depuis quelques semaines, reprit Fernand sans se laisser troubler dans son récit par les boutades d'Hébrard, et je me suis présenté chez eux, croyant d'être reçu comme autrefois. Ah! mon ami, quelle métamorphose! Le père froid, boutoné jusque au menton; la mère embarrassée; la fille gaie, insouciant jusqu'à l'indifférence, et le baron, le vieux baron d'Anglars,